



Commission Régionale des Compétitions Seniors

Présidée par : Gilles COUSIN

Présents : Gilles COUSIN – Pierre BIENVENU – Jean Luc BOURLAND – William VIMEUX –
Denis LAMORILLE

Réunion visio conférence du 10 juillet 2026

La Commission suite à la réception de demande de dérogation des clubs d'ORCHIES STADE et FC LIANCOURT CLERMONT (promo en seniors R1) pour l'utilisation de leurs installations sportives actuelles pour la saison 2026-2027, la commission décide :

D'accorder la dérogation pour la saison 2026-2027 mais avec une mise en conformité au niveau T3 pour le 30 juin 2027.

Championnats Seniors 2025/2026

Suite à la décision de la commission d'appel DNCG en date du 3 juillet 2026, de confirmer l'exclusion des compétitions nationales l'équipe de BEAUVAIS AS 1.

Suite à la décision du Conseil de Ligue en date du 10 juillet 2026, validant l'intégration de l'équipe de BEAUVAIS AS 1 en lieu et place de son équipe B en seniors R2.

Par ces motifs, la commission gestion des compétitions procède aux modifications ci-dessous :

Intégration de l'AS BEAUVAIS OISE 1 en championnat R2 en lieu et place de l'AS BEAUVAIS OISE 2.

Les équipes de l'AS BEAUVAIS OISE 2 et 3 sont de ce fait remis à disposition du District de l'OISE.

Suite à la décision de la commission d'appel DNCG en date du 8 juillet 2026, de confirmer la rétrogradation de l'équipe de PAYS DE CASSEL US 1 en seniors R2.

Intégration de l'équipe de US PAYS DE CASSEL 1 en Seniors R2

De ce fait, il y a lieu de repêcher en Seniors R1 l'équipe de EFC FEIGNIES AULNOYE 2

Considérant que l'équipe de RC Lens 2 a pris la décision de ne pas s'engager dans les championnats seniors Ligue pour la saison 2026-2027.

PAGE N°1/2



Il y a lieu donc de repêcher l'équipe de US CHEVRIERES GRANDFRESNOY en seniors R2

De ce fait, l'équipe de USCC ST POL SUR MER est repêchée en Seniors R3

Suite à la décision de la CRCC en date du 22 juin 2026, de rétrograder l'équipe de ROUBAIX RC en R3

Il y a lieu donc de repêcher l'équipe de US BRUAY LA BUISSIERE en Seniors R2

Les Présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel (juridique@lfhf.fff.fr) dans un délai de 7 jours à compter de la notification officielle de la décision contestée.

Denis LAMORILLE
Secrétaire de séance

Gilles COUSIN
Président

